

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 30 septembre 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Krystelle Noël	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Gabriela Fiema est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h06.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2024-09-202**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Resurfaçage du chemin Auckland;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 3. RESSURFAÇAGE DU CHEMIN AUCKLAND

- ATTENDU QUE** le coût du projet de resurfaçage du chemin Auckland, dépasse le montant de la subvention de la TECQ 2019-2024 qui est de 599 731,00 \$;
- ATTENDU QUE** les frais d'intérêts, la firme d'ingénieurs et les imprévus ne sont pas couverts par la subvention de la TECQ 2019-2024;
- ATTENDU QU'** à la résolution 2024-09-186 un montant maximal de 100 000\$ a été approprié à même les surplus libres et cumulés;
- ATTENDU QUE** le resurfaçage du chemin Auckland doit être prolongé de 200 mètres;
- ATTENDU QUE** le montant autorisé à la résolution 2024-09-186 doit être augmenté;

#### **Résolution 2024-09-203**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyée par le conseiller Marcel Blouin,

**D'**augmenter le montant maximal à 120 000 \$ à même les surplus libres et cumulés, tel que présenté ;

**De** confier le mandat à la directrice générale greffière-trésorière d'effectuer les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun public n'est présent.

### 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 28.

---

Benoit Roy, maire

---

Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière